

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	18 (1889)
Heft:	3
Rubrik:	Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'esprit; il est en outre conçu et exécuté d'une façon originale : Il mêle au vocabulaire français des éléments d'encyclopédie générale et admet la terminologie scientifique, laquelle s'est considérablement étendue en peu d'années. Enfin, et c'est sa plus grande originalité, il contient dix-neuf cartes et sept cents gravures, dont septante figures d'ensemble, destinées à compléter et à rendre plus compréhensibles les définitions forcément trop sommaires et trop vagues. Ces gravures intéresseront et instruiront certainement les enfants. — Une chose tout à fait ingénieuse dans cette illustration, ce sont les figures d'ensemble. On trouve aux mots *navire*, *église*, *armure*, *château*, *squelette*, *digestif (appareil)*, *locomotive*, etc., des représentations de ces divers ensembles avec le nom des parties qui les composent. Ainsi, nous voyons au mot *église*, les positions respectives de la nef, du transept, du sanctuaire, du chœur et de l'abside, ainsi que l'aspect des contreforts, des arcs-boutants, des pignons, du clocher avec ses clochetons et ses abat-son, etc.

Les écoliers d'aujourd'hui sont réellement très heureux d'avoir des livres si commodes et si aimables.

D'après A. France.

A. MOTTIER.

CORRESPONDANCES

I

A l'occasion des fêtes de la béatification du Bienheureux de La Salle, j'avais eu l'honneur, il y a un an, de vous adresser un article que vous aviez bien voulu insérer dans le *Bulletin pédagogique* de février 1888, et dans lequel je signalais les retraites faites par plusieurs instituteurs à la maison d'Athènes (17 k. de Paris).

Aujourd'hui, j'ai sous les yeux un extrait du *Bulletin de la Société d'Education et d'enseignement* que je me permets de vous adresser pour être publié dans le *Bulletin pédagogique* si vous le jugez convenable.

« La Société d'Education a trop à cœur la prospérité de l'enseignement chrétien libre pour ne pas signaler de la manière la plus sympathique une heureuse initiative appelée, croyons-nous, à produire d'excellents résultats au point de vue vraiment essentiel, c'est-à-dire au point de vue religieux. Nous voulons parler des retraites spirituelles données aux instituteurs chrétiens. L'Œuvre date déjà de plusieurs années et elle a dignement fait ses preuves. Ce ne serait pas assez que d'en montrer ici les avantages ; il convient également d'en faire connaître l'organisation et le fonctionnement.

Il existe plusieurs manières de contribuer au succès de l'enseignement chrétien. La première est assurément la multiplication des écoles où cet enseignement est donné. Sous ce rapport, en France, l'élan des catholiques, dans ces derniers temps, a été vraiment admirable ; et s'il reste encore beaucoup à faire, il est juste de reconnaître que d'immenses sacrifices ont été réalisés. La charité chrétienne a su les accomplir avec une générosité qui dépasse tout éloge, avec une persévérance qui déconcerte les calculs de l'impiété.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir ouvert beaucoup d'écoles et d'y

avoir attiré de nombreux élèves. Pour que le but soit vraiment atteint, pour que l'or répandu avec largesse se transforme en bénédictions pour le pays, il faut que toute école chrétienne constitue véritablement un foyer de vie chrétienne ; il faut qu'elle donne des convictions et des habitudes chrétiennes. Ce résultat ne peut être obtenu si l'instituteur ne possède lui-même, à un très haut degré, l'esprit du christianisme. Or, cette condition est-elle toujours suffisamment remplie ? N'y a-t-il pas de sages précautions à prendre afin que le maître soit toujours en état de faire rayonner autour de lui l'influence religieuse par la double autorité de son enseignement et de ses exemples ?

La vie est un voyage, au cours duquel les forces s'épuisent ; c'est un labeur et un combat sans trêve ni merci. Or, l'expérience a démontré qu'il se fait tous les jours pour l'homme une déperdition d'énergie vitale qui réclame une restauration proportionnelle. Cette loi de l'ordre physique régit aussi le monde moral. Elle s'impose à tous comme une nécessité inéluctable, et, moins que personne, l'instituteur de la jeunesse ne saurait la mettre en oubli sans compromettre le succès de sa mission.

Nous remarquons avec bonheur que les Congrégations religieuses vouées à l'enseignement n'ont pas méconnu cette vérité. C'est en application de ce principe qu'elles ont institué, en faveur de leurs membres, des retraites annuelles dont le but est de renouveler et d'augmenter en eux la sève de la vie chrétienne. — Mais, si le religieux, continuellement protégé par ses Règles et par l'exemple de ses frères, a cependant besoin de ce rempart spirituel, ne peut-on pas dire, à *fortiori*, que l'instituteur plus exposé et moins secouru, en a un besoin plus impérieux encore ? Sa mission éducative est la même ; pour la remplir avec succès, il devra recourir aux mêmes moyens. Telle est la raison d'être de l'Œuvre des retraites.

Nous allons dire quelques mots de son organisation et de son fonctionnement. On sait que, depuis quelques années, sous l'empire d'une nécessité qui peut avoir son côté providentiel, les Frères des Ecoles chrétiennes ont fait appel au concours d'un certain nombre de maîtres laïques chrétiens pour diriger plusieurs de leurs classes dans les écoles de Paris. Il n'y a pas moins d'une soixantaine d'emplois actuellement occupés par ces maîtres.

L'incorporation de l'élément laïque dans le personnel enseignant des écoles congréganistes aurait peut-être présenté de sérieux inconvénients, si, dès l'origine, une prudence éclairée n'avait présidé aux choix de ces nouveaux collaborateurs, et n'avait ensuite sauvegardé l'entièvre communauté de vues, ainsi que l'unité de direction morale et pédagogique dans les écoles. Du reste, un juste respect des égards dus à chacun et une confiance mutuelle ont grandement facilité la solution du problème : aujourd'hui, religieux et laïques sont réunis dans une entente parfaite, sous la commune protection du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, qui étendit sur les uns et sur les autres, pendant toute sa vie, la plus vive sollicitude.

Ce premier résultat obtenu, les Frères se sont ensuite préoccupés de communiquer aux maîtres qu'ils venaient de s'associer la flamme de leur zèle apostolique et de les faire participer à l'un de leurs plus précieux secours spirituels. Ils ont jugé avec raison que les retraites annuelles si profitables pour eux-mêmes, seraient aussi très avantageuses à leurs auxiliaires. — Leur hospitalière maison d'Athis

(Seine-et-Oise) leur offrait à cette fin toutes les commodités désirables avec le calme de sa solitude, le charme de ses ombrages et le pieux recueillement de sa chapelle. En outre, le Bureau du conseil diocésain des Ecoles chrétiennes de Paris, juste appréciateur de l'excellence et de l'opportunité de l'initiative, leur est libéralement venu en aide en prenant à sa charge la grosse part des frais d'organisation.

Il ne restait plus qu'à trouver des retraitants de bonne volonté. Au premier appel, ils sont accourus en grand nombre, et, chaque année, on les voit de plus en plus fidèles à ce pieux rendez-vous.

Les exercices de la retraite ont lieu vers la fin des vacances. Ils ont une durée de trois jours pleins et se composent de méditations, de prières en commun, de lecture, d'instructions spirituelles, de conférences sur les devoirs des maîtres, de l'assistance à la sainte messe et du salut du Très Saint-Sacrement. Une récréation suit toujours les repas ; en dehors de ce temps, le silence est observé. Le prédicateur adresse la parole aux retraitants le matin et le soir. Un Frère des Ecoles chrétiennes dans un entretien familier, appelle, lui aussi, leur attention sur les détails de leurs obligations professionnelles. Enfin ils sont invités à se préparer par une confession générale annuelle, à la communion du troisième jour.

Dans le courant de l'année, pour conserver les fruits de cette retraite, une réunion d'une journée a lieu chaque trimestre à Athis et les exercices spirituels reproduisent exactement ceux de la retraite annuelle. Pendant la Semaine-Sainte, la réunion préparatoire au devoir pascal dure, dans les mêmes conditions, du Jeudi-Saint au soir du Samedi-Saint.

Cinquante-un membres de l'enseignement viennent de suivre avec la plus grande édification les exercices de la dernière retraite.

Nous ajouterons que plusieurs d'entre eux dirigent eux-mêmes des institutions privées ou professent dans des institutions laïques chrétientement dirigées. L'exemple donné à Paris commence à être suivi dans quelques grandes villes de Province : Lille vient de clôturer sa retraite annuelle d'instituteurs chrétiens. »

Nous faisons des vœux pour que cette œuvre se multiplie et produise les heureux résultats que l'on est en droit d'attendre pour les maîtres et leurs élèves.

Attalens, le 11 février.

F. O. M.

II

Le 14 février dernier, les instituteurs du 1^{er} arrondissement ont eu une réunion pour le chant à Dompierre, sous la présidence de leur cher et zélé inspecteur, M. Gapany, curé de Montet.

Quoique le temps fût des plus déplorables, quoique la neige tombât en abondance et que les chemins couverts de verglas rendissent le pas mal assuré, tous répondirent à l'appel à l'exception de trois instituteurs dont deux n'ont pas motivé leur absence.

La séance s'ouvre par la prière et par la lecture du programme qui porte :

- 1^o Nomination du secrétaire;
- 2^o Distribution de recueils et cahiers de chants par les soins du directeur de la Société, M. Plancherel, à Bussy, dont le talent musical nous est connu;
- 3^o Classification des voix, encore par les soins du directeur,

M. Plancherel. Vient ensuite l'étude de trois chants dont l'harmonie est appréciée par M. Gapany, inspecteur.

Il est quatre heures et demie : la séance est levée. Le corps enseignant se dirige vers l'auberge du *Lion-d'Or* où, quelque rafraîchissement les attendait. Là, les rires et les causeries intimes alternent avec de charmants morceaux exécutés par plus d'un instituteur : solos, duos, chants collectifs, rien n'y manque, ce qui ne contribue pas peu à rendre cette partie de la journée très attrayante.

Il est temps de se séparer, aussi notre zélé inspecteur donne-t il le signal du départ dans un toast plein d'un affectueux dévouement à ses chers instituteurs. Il les remercie d'avoir bien voulu répondre aussi nombreux à son appel, excite leur ardeur dans leur belle et noble mission, félicite la Société des progrès accomplis jusqu'à ce jour.

On se serre la main, on se souhaite un cordial au revoir.

P. DUCARROZ, secrétaire.

III

Du Valais, le 24 février 1889.

On nous permettra de venir compléter notre dernière correspondance par les quelques lignes qui suivent :

A l'ouverture des cours scolaires, notre Direction de l'Instruction publique adressa une circulaire à messieurs les inspecteurs des écoles, aux autorités communales, aux commissions scolaires et au personnel enseignant, dans le but de stimuler les uns et les autres dans l'accomplissement de leurs devoirs, comme aussi pour apporter quelques modifications à certaines matières scolaires.

Nos pouvoirs publics constatent avec regret que les résultats des examens de recrues prouvent que les progrès réalisés ne correspondent pas à ce qu'on serait en droit d'en attendre. La cause en est, comme le dit la circulaire précitée, le ce que notre loi scolaire n'est pas observée. Oui, c'est là pour notre canton la pierre d'achoppement qui nous maintient presque stationnaires. On n'a pas le courage de se mettre résolument à l'œuvre pour la faire exécuter. On attend, on patiente, on craint de froisser le sentiment démocratique de nos populations ; puis avec ce bon laisser-aller qui n'offense personne, nous n'avançons qu'à pas d'escargot. Pourtant, avec les ressources que nous possédons, on pourrait incontestablement faire plus qu'on ne fait, si nos autorités déployaient un peu plus de fermeté et d'énergie.

Au sujet du matériel scolaire il est enjoint au personnel enseignant d'établir à l'ouverture des classes la liste du matériel qui fait défaut et de la remettre à la Commission scolaire qui, à son tour, devra fournir le nécessaire au compte de la commune. C'est là une excellente mesure. Mais comme dans beaucoup de localités les enfants tardent de quinze jours à un mois leur rentrée et n'arrivent que un à un, on sera obligé de faire plusieurs commandes ou d'attendre que tous les élèves aient fait leur entrée.

Il nous semble qu'on ferait beaucoup mieux de créer dans chaque classe un petit dépôt de livres, de cahiers et de matériel nécessaire aux élèves. Le maître y puiserait au fur et à mesure que le besoin s'en ferait sentir, en sorte qu'il n'y aurait absolument pas de temps perdu pour manque de matériel. Il faut bien tenir compte que ce

n'est pas seulement à l'ouverture des cours que le matériel manque. C'est l'affaire de tous les jours. L'instituteur tiendrait la comptabilité de ce dépôt, recevrait les valeurs qui lui seraient remises, en rendrait compte à la fin de l'année et remettrait la note des livraisons non acquittées à la commune qui en ferait opérer la rentrée avec les autres prestations communales sauf pour les pauvres. On ne tiendrait qu'un matériel de bonne qualité, qui serait remis au prix coûtant. De cette manière tout le monde serait approvisionné sans retard et nous n'aurions plus à déplorer la perte d'un temps précieux en attendant un livre, ou du papier qui n'arriveront souvent qu'après plusieurs semaines.

Messieurs les inspecteurs visiteraient ces dépôts lors de leurs visites d'école et au besoin aviseraient le Département qui se chargera alors de faire les avances aux frais des communes. Cette manière de procéder simple et facile conduirait sûrement au but qu'on se propose d'atteindre.

Le nombre d'heures pour l'enseignement des travaux manuels aux écoles des filles a été porté à 6 heures par semaine, ce qui est énorme, eu égard au peu de durée de nos classes. N'aurait-il pas été peut-être avantageux de prendre ce temps en dehors, en partie du moins, des heures réglementaires pour les classes, comme par exemple cela a bien lieu pour la gymnastique ? Si une bonne instruction est de rigueur pour les garçons, elle n'est pas moins nécessaire pour les filles. En effet, une fois devenues mères, n'est-ce pas à elles qu'est confiée la première éducation de l'enfance ? Or, une bonne mère n'en sait jamais trop, si elle veut bien élever ses enfants, et l'expérience de tous les jours nous démontre combien il est difficile de redresser les travers d'un enfant dont la première éducation a été manquée ou négligée.

Cette même circulaire nous parle aussi des abus des boissons alcooliques qui exercent, comme nous le savons, une très fâcheuse influence sur le développement intellectuel de la jeunesse. C'est là, en effet, pour certains de nos districts, un poison qui tout en ruinant le corps étiole les intelligences. Aussi nous croyons que les abus qu'on en fait sont une des principales causes qui entravent les progrès de nos écoles. Les instituteurs, et en général tous ceux qui ont à s'occuper de la formation de la jeunesse, ne sauraient trop prémunir les jeunes gens contre les perniciels effets de ce maudit poison, qui est la ruine des individus et des familles.

Au sujet des conférences des instituteurs il est tout à fait regrettable qu'on les ait réduites à une seule par année. Ces réunions étaient pour nos régents une vraie fête de famille, et il n'y avait certainement que les paresseux qui y fussent hostiles. C'étaient des jours assurément bien employés ; car chacun s'y retrouvait en entendant les diverses propositions de ses collègues et les bons avis que messieurs les inspecteurs ne manquent jamais de nous donner en pareille occurrence. On a, dit-on, voulu diminuer les dépenses résultant de ces conférences et gagner du temps. Oh ! pour le coup ceci est trop fort ! Si l'on veut faire de l'économie jusque-là, pourquoi ne pas encore supprimer un mois de classe, l'économie n'en serait que plus grande ?...

Nous aurions bien encore quelques réflexions à faire à l'endroit de nos cours de répétition, mais nous nous réservons d'y revenir plus tard.

R.